



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016-2020

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN : 978-2-550-78120-2 (PDF)

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RÉDIGÉE PAR :

Centre de services partagés du Québec.

875, Grande Allée Est, 4^e étage

Secteur 4.550

Québec (Québec) G1R 5W5

Elle est disponible en version PDF sur le site Web du Centre de services partagés du Québec :

www.cspq.gouv.qc.ca.

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
INTRODUCTION	5
PORTRAIT DU CENTRE	5
LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN BREF	6
LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 DU CENTRE	7
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	9
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2	18
ANNEXE 1 – LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
ANNEXE 2 – OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 RETENUS ET NON RETENUS	22
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2016-2020	26
POUR NOUS JOINDRE	26



MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE CENTRE, UN ORGANISME ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déjà 10 ans se sont écoulés depuis que le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur le développement durable dans le but d'assurer la collaboration des organisations de l'administration publique dans ses efforts pour améliorer la qualité de vie des générations futures par une démarche de développement durable.

Afin d'orienter les ministères et les organismes dans l'identification d'actions à mettre en œuvre, le gouvernement s'est doté d'une stratégie de développement durable s'échelonnant sur cinq ans.

En accord avec cette stratégie, le Centre a déposé un plan d'action afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement durable. Ces cinq années lui ont permis de réaliser un grand nombre d'actions visant son personnel ainsi que sa clientèle. Le bilan des réalisations du Centre a également démontré l'importance de son expertise et du rôle qu'il joue en matière d'acquisitions au sein de l'administration publique, plus particulièrement au soutien qu'il offre afin que cet enjeu soit inclus dans les orientations gouvernementales en matière de développement durable.

Fort de ses réalisations, le Centre entend poursuivre ses efforts afin de contribuer à la démarche gouvernementale, en accord avec la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Je suis fier de vous présenter le nouveau Plan d'action 2016-2010 qui guidera le Centre dans la réalisation de ses actions pour les quatre prochaines années.

Ce plan d'action comporte 15 actions, des indicateurs de mesure et des cibles en accord avec la mission du Centre. De plus, il intègre les actions liées aux deux programmes gouvernementaux, soit :

- Celles favorisant la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec, identifiées dans le document par ce pictogramme :
- Celles contribuant à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, identifiées dans le document par ce pictogramme :



Le développement durable constitue une responsabilité collective ; le Centre vise à mobiliser son personnel et à encourager sa clientèle à investir de manière écoresponsable à travers son offre de services.

Denys Jean

INTRODUCTION

Adoptée par le gouvernement du Québec en 2006, la Loi sur le développement durable est mise en œuvre par la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Conformément à cette loi, le Centre est tenu de rendre public un plan d'action qui intègre les 16 principes de développement durable (présentés à l'annexe 1) dans la réalisation de sa mission et dans ses pratiques de gestion. Ce plan fait suite au premier Plan d'action de développement durable 2009-2015 et contribue à l'atteinte des objectifs établis par la SGDD.

PORTRAIT DU CENTRE

LA MISSION DU CENTRE

Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif offerts aux organismes tout en s'assurant de l'adéquation de ses services aux besoins de sa clientèle. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.

LA CLIENTÈLE DU CENTRE

Le Centre peut fournir ses services dans toutes les régions du Québec aux :

- ministères et organismes du gouvernement du Québec
- établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- établissements du réseau de l'éducation
- municipalités
- entreprises du gouvernement

Il offre également quelques produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, des Publications du Québec et des encans publics.

L'EMPLACEMENT ET LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Les bureaux du Centre sont situés dans 37 lieux sur le territoire québécois ; des bureaux régionaux sont établis dans 11 municipalités du Québec, soit Anjou, Gatineau, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Saint-Laurent, Sept-Îles et Trois-Rivières.

Les immeubles occupés par le Centre sont principalement la propriété du gouvernement du Québec ; ils sont gérés par la Société québécoise des infrastructures. Quelques immeubles ou parties d'immeubles sont occupés en location.

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN BREF

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 se fonde sur 7 enjeux fondamentaux et contient 8 orientations regroupant 27 objectifs gouvernementaux, dont 5 activités incontournables.

7 enjeux	<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de la gouvernance par une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions.• L'action responsable.• Le développement de la connaissance et l'innovation.• L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions.• L'engagement, le partage et la collaboration.• L'intégration de la culture au développement durable.• Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.
8 orientations	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.• Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.• Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.• Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.• Améliorer par la prévention la santé de la population.• Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.• Soutenir la mobilité durable.• Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES.
5 activités incontournables	<ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable.• Prise en compte des principes de développement durable.• Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.• Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.• Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.

LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 DU CENTRE

CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 (SGDD)

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD) du Centre s'appuie sur la mission de l'organisation et a été élaboré suivant une analyse rigoureuse de la SGDD 2015-2020. En continuité de son premier plan d'action, et fort de ses réalisations, le Centre sera un intervenant engagé dans la mise en œuvre et dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. Par sa mission, il sera un acteur important auprès de sa clientèle, composée, entre autres, des ministères et des organismes de l'administration publique ainsi que des organisations du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.

En tenant compte de la mission du Centre et de son expertise, les actions proposées dans son plan d'action sont liées à deux des huit orientations de la stratégie gouvernementale. Parmi les 11 objectifs compris dans ces deux orientations, le Centre a retenu 6 objectifs, dont 4 des 5 activités incontournables.

GOUVERNANCE

Le PADD 2016-2020 du Centre est le fruit d'une consultation auprès de tous les secteurs concernés. Son élaboration et sa mise en œuvre reposent sur le comité du développement durable, lequel est composé de représentants des différents secteurs, sous la coordination de l'officier de développement durable du Centre. Le Centre possède aussi une équipe de conseillers en développement durable qui coordonne plusieurs dossiers associés au PADD et qui accompagne les employés du Centre ainsi que la clientèle dans l'élaboration de leurs dossiers.

En parallèle, le Centre participe à plusieurs tables et activités coordonnées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment au chantier 2 « Économie verte et responsable », qui porte sur les acquisitions écoresponsables découlant de la SGDD 2015-2020. Ce chantier regroupe également le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, qui souhaitent mettre en commun leurs expertises et leurs ressources pour actualiser les pratiques afin d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres. Le Centre est par ailleurs membre de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable et participe à des chantiers de travail collaboratifs.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX AUXQUELS LE CENTRE ADHÈRE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX AUXQUELS LE CENTRE ADHÈRE
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (<i>lié à l'activité incontournable 1</i>).
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (<i>lié à l'activité incontournable 2</i>).
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (<i>lié à l'activité incontournable 3</i>).
	1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.
	2. Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Pour ces 6 objectifs, 15 actions seront réalisées au cours de la période 2016-2020. Ces actions sont présentées dans les pages qui suivent. Pour chacune d'entre elles, des cibles et des indicateurs ont été déterminés, permettant de faire le suivi des réalisations, en accord avec les demandes formulées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, la liste des objectifs de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par le Centre et les raisons justifiant ces décisions sont présentées à l'annexe 2 du présent plan d'action.

PLANS DE TRAVAIL

Afin de centrer ses priorités et de planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la SGDD, le Centre se dotera de plans de travail. Ces derniers contribueront à la mise en œuvre progressive du PADD 2016-2020 et comporteront un état de situation par mesure, de même que les gestes que le Centre entend poursuivre pour les réaliser. De cette façon, le Centre sera en mesure d'en évaluer les résultats en vue de sa reddition de comptes annuelle.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

**Renforcer la gouvernance du développement durable
dans l'administration publique**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

**Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans
l'administration publique** *(lié à l'activité incontournable 1)*

PREMIER OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre et renforcer les pratiques de gestion écoresponsables en place dans l'organisation et qui bénéficient également à l'administration publique

Le Plan d'action de développement durable 2009-2015 a été l'occasion pour le Centre de mobiliser les autorités et le personnel par une approche préconisant la prise en compte des principes de développement durable. Ainsi, ces cinq années ont permis de mettre en place des mesures favorisant une consommation et des comportements écoresponsables.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 permettra au Centre de poursuivre, d'améliorer et de renforcer les mesures et les comportements déjà en place et d'en adopter de nouveaux, assurant ainsi à l'organisation une constante progression dans sa démarche de développement durable.

Par ailleurs, pour réaliser sa mission, le Centre doit faire appel à un grand nombre de ressources issues du domaine des technologies de l'information qui nécessitent l'utilisation d'un volume important de matériel informatique. Considérant cette réalité et en tenant compte des coûts afférents, une gestion responsable de son parc informatique doit être assurée.

De plus, en raison de sa mission et de son rôle au sein de l'administration publique, le Centre entend réaliser des gestes à valeur ajoutée en tant que consommateur responsable. Pour ce faire, il se donne comme objectif d'analyser son offre de services afin d'y déceler de nouvelles possibilités d'intégration de mesures écoresponsables.

ACTION 1

Promouvoir, auprès de son personnel et de celui de l'administration publique, des mesures contribuant à la mobilité durable et à la réduction des déplacements dans le cadre de leurs fonctions

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
Pour le personnel du Centre :	
<ul style="list-style-type: none">Élaboration d'un tableau de bord présentant les solutions de rechange aux déplacements du personnel, notamment les modes de transport actif et collectif ainsi que l'utilisation de systèmes de collaboration à distance (visioconférence, Wi-Fi, ordinateurs portables), et promotion de ces solutions auprès du personnel.	
Pour le personnel de la fonction publique :	
<ul style="list-style-type: none">Offre de formation en mode virtuel à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux.	

ACTION 2

Placer la consommation et la disposition écoresponsables au cœur des préoccupations du Centre

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Élaboration d'un cadre de gestion interne en matière d'acquisitions et de disposition écoresponsables.Sensibilisation, communication et promotion des bonnes pratiques auprès du personnel.Promotion et tenue d'encans gouvernementaux.Gestion et disposition des biens meubles excédentaires.	

ACTION 3

Adopter et mettre en place des pratiques assurant une gestion écoresponsable du parc informatique du Centre

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Acquisition de matériel informatique usagé issu de biens excédentaires.Acquisition de matériel informatique écoénergétique et responsable.Maintien et utilisation accrue de la virtualisation des serveurs et des postes de travail.Gestion et disposition du matériel informatique désuet du Centre aux organismes autorisés.	

ACTION 4

Adopter et mettre en place des pratiques d'acquisition et d'utilisation écoresponsables des véhicules du parc automobile du Centre

INDICATEUR	CIBLE
Niveau d'émissions de GES pour les véhicules légers	Réduction de 9 % des émissions de GES d'ici le 31 mars 2020 comparativement à 2009-2010

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion du parc de véhicules : acquisition de véhicules en fonction de la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017 du gouvernement du Québec.

INDICATEUR	CIBLE
Réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

- Formation en conduite automobile écoénergétique qualifiée d'écoconduite pour le personnel du Centre concerné.

ACTION 5

Identifier et bonifier les aspects écoresponsables de l'offre de services du Centre et en faire la promotion auprès de la clientèle

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

- Identification des aspects écoresponsables de l'offre de services du Centre lors de l'élaboration des plans d'amélioration des services et promotion auprès du personnel et de la clientèle.
- Bonification de l'offre de services en acquisitions de biens et services écoresponsables.
- Conception et amélioration d'un outil de collecte et de suivi des données en matière d'acquisitions écoresponsables à l'intention de la clientèle du Centre.
- Participation aux travaux réalisés dans le cadre du chantier gouvernemental visant à actualiser les pratiques d'acquisition.
- Prise en compte des principes de développement durable lors de la conception, de l'évolution et de la mise en œuvre des solutions d'affaires gouvernementales et organisationnelles.
- Amélioration du bilan carbone et de l'efficacité énergétique des acquisitions de biens et services.

DEUXIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

OVT

Rendre accessible l'offre de services du Centre en région et contribuer ainsi à la vitalité du territoire

Le Centre est sensibilisé à l'importance de répondre aux besoins de sa clientèle en région et ne cesse d'améliorer l'accessibilité à ses services. De ce fait, il contribue à la vitalité du territoire. Il participe également à la vitalité économique des régions par le maintien et la progression d'effectifs en région.

Puisqu'il est un acteur important au sein de l'administration publique dans le domaine des acquisitions écoresponsables, le Centre continuera à prendre en compte la régionalisation dans ses stratégies d'acquisition.

ACTION 6

Faciliter l'accès aux services offerts par le Centre aux citoyens et aux ministères et organismes en région

INDICATEUR	CIBLE
Nombre et nature des services offerts en région	3 services offerts
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• Services de proximité en matière de dotation.• Services en matière d'expositions et de techniques audiovisuelles.• Réseau de télécommunications à haut débit.	
INDICATEUR	CIBLE
Nombre de régions administratives desservies	16 régions administratives
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité et maintien des services du Centre dans les régions du Québec en fonction des besoins de la clientèle.	

ACTION 7

Prendre en compte la vitalité et l'occupation du territoire dans sa réflexion et sa recherche de solutions devant assurer la pérennité de l'expertise en technologies de l'information

INDICATEUR	CIBLE
Réalisations des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Évolution des activités et augmentation du nombre de ressources dans les centres de développement de solutions en ressources informationnelles en région.	

ACTION 8

Prendre en considération l'économie régionale lors de l'élaboration des devis d'appels d'offres

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Prise en compte de la régionalisation dans nos stratégies d'acquisition.Révision des pratiques d'acquisition et des outils d'analyse pour les achats regroupés.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

**Renforcer la prise en compte des principes
de développement durable par les ministères et organismes**
(lié à l'activité incontournable 2)

TROISIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Intégrer les aspects de développement durable dans la culture organisationnelle du Centre

Adoptée le 13 juin 2005 par l'Assemblée nationale, la Loi sur le développement durable incite les ministères et les organismes à un changement de culture organisationnelle en matière de développement durable. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, plusieurs activités de sensibilisation et de formation portant sur le développement durable ont été déployées au sein de l'administration publique, notamment au Centre.

Afin de guider les ministères et les organismes dans la mise en œuvre d'une approche de développement durable, la Loi définit également 16 principes qui doivent être pris en compte

dans leurs interventions et leurs actions. Dans son premier plan d'action de développement durable, le Centre s'est fortement inspiré de ces principes dans la définition de ses actions.

Les 16 principes constituent toujours un élément central de la Loi. C'est pourquoi le Centre inscrit, dans ce second plan d'action, des mesures visant à en renforcer la prise en compte.

ACTION 9

Prendre en compte les principes de développement durable dans la planification et la gestion des actions structurantes du Centre

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'un outil de réflexion et d'aide à la décision permettant la prise en compte des principes de développement durable dans la planification et la gestion des actions structurantes du Centre (ex. : réalisation de projets, prestation de services, acquisitions).Mise en œuvre d'actions ou d'initiatives structurantes prenant en compte les principes de développement durable.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

QUATRIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Permettre au personnel ciblé d'aller au-delà de la sensibilisation par l'acquisition de connaissances plus approfondies à l'égard du développement durable

La première stratégie gouvernementale de développement durable a permis de sensibiliser le personnel de l'administration publique à la démarche gouvernementale et de le mobiliser vers l'adoption de comportements écoresponsables. La seconde stratégie gouvernementale vise à renforcer cette démarche gouvernementale en proposant des objectifs plus ambitieux qui nécessitent de la part des intervenants concernés qu'ils acquièrent des connaissances plus approfondies.

Par conséquent, le Centre entend collaborer au développement d'une expertise gouvernementale en cette matière, organiser des activités de sensibilisation et offrir de la formation aux membres de son personnel concernés.

ACTION 10

Contribuer à l'effort de développement des connaissances et des compétences à l'égard des personnes concernées par la démarche de développement durable

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

Pour le personnel du Centre :

- Réalisation d'activités de formation ou de sensibilisation en matière de développement durable pour le personnel ciblé.
- Participation à des échanges collaboratifs sur les acquisitions écoresponsables avec des intervenants issus de différents milieux, notamment pour des projets portant sur le coût total des propriétés.
- Développement de connaissances à l'égard des marchés de produits écoresponsables.

Pour les employés de la fonction publique :

- Étude d'opportunité quant à une offre d'activités de formation en développement durable.
- Étude d'opportunité quant à une offre de services-conseils en matière d'acquisitions écoresponsables.
- Identification des besoins de la clientèle en matière d'acquisitions écoresponsables.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
(lié à l'activité incontournable 3)

CINQUIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

C Promouvoir la culture québécoise, la rendre accessible et participer à son développement

Le Centre contribue à l'atteinte de cet objectif à titre d'Éditeur officiel du Québec pour le gouvernement du Québec. En effet, il occupe une place importante dans le monde québécois de l'édition et, de ce fait, est en mesure de soutenir la promotion de la culture québécoise par ses activités d'édition, de publication et de commercialisation, et ce, en accord avec les principes de développement durable mentionnés dans la Loi sur le développement durable.

De plus, l'utilisation des technologies de l'information permet au Centre de desservir une plus grande clientèle et de rendre accessible son offre de services dans toutes les régions du Québec et ailleurs.

ACTION 11

Poursuivre, à titre d'Éditeur officiel du Québec pour le gouvernement, les efforts de mise en valeur de la culture québécoise par ses activités d'édition, de publication et de commercialisation de productions québécoises

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

- Édition, publication et commercialisation de productions québécoises issues des ministères et organismes et augmentation des ventes.
- Participation à des événements culturels se déroulant au Québec.
- Promotion de la culture québécoise par l'intermédiaire du site Web des Publications du Québec et des médias sociaux.
- Accessibilité à la culture québécoise par l'intermédiaire du site Web de la Bibliothèque Cécile-Rouleau et du catalogue en ligne CUBIQ des bibliothèques gouvernementales, et augmentation du nombre de visites.


OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL **1.6**

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec les pays de la Francophonie

SIXIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Faire rayonner l'expertise du Centre en matière d'acquisitions écoresponsables auprès de partenaires nationaux et internationaux et échanger sur les meilleures pratiques

Le Centre a acquis, au cours des 10 dernières années, une expertise enviable en matière d'acquisitions écoresponsables, dont bénéficie l'administration publique. Considérant la place qu'occupe le Québec au sein des pays de la Francophonie et l'importance accordée aux acquisitions écoresponsables,

le Centre entend partager cette expertise et échanger sur les bonnes pratiques en cette matière avec des partenaires canadiens et internationaux qui œuvrent dans le domaine des acquisitions écoresponsables.

ACTION 12

Faire connaître l'expertise du Centre en matière d'acquisitions écoresponsables et échanger sur les meilleures pratiques

INDICATEUR	CIBLE
Taux annuel de réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement

MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES

- Participation à des échanges avec des organisations canadiennes et internationales œuvrant dans le domaine des acquisitions écoresponsables.
- Identification des meilleures pratiques et des produits écoresponsables et partage de l'information.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

**Développer une économie prospère d'une façon durable :
verte et responsable**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

**Appuyer le développement des pratiques et des modèles
d'affaires verts et responsables** (lié à l'activité incontournable 4)

SEPTIÈME OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Soutenir l'innovation en proposant et en développant des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

L'expertise du Centre dans le domaine des acquisitions, particulièrement au regard des acquisitions écoresponsables, lui permet d'exercer un rôle actif dans la recherche et dans la mise

en place de pratiques et de mesures assurant une constante progression de l'administration publique dans sa démarche de développement durable.

ACTION 13

Évaluer la possibilité d'intégrer aux acquisitions des modèles d'affaires relatifs à l'économie circulaire¹ et à l'économie sociale

INDICATEUR	CIBLE
Réalisation de l'évaluation	D'ici le 31 mars 2019
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">Propositions de modèles d'affaires relatifs à l'économie circulaire et à l'économie sociale pour l'offre de services en acquisitions.	

¹ L'économie circulaire implique des pratiques basées sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des produits et de leurs composants. Ce système vise à dissocier la croissance économique de la consommation de ressources naturelles et d'énergie en optimisant leur utilisation à toutes les étapes du cycle de vie des produits.

ACTION 14

Informar les entreprises qui font affaire avec le gouvernement du Québec et les inciter à adopter des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

INDICATEUR	CIBLE
Activités de sensibilisation et de communication auprès d'entreprises cibles	En continu
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• Communications ciblées et sensibilisation auprès d'entreprises spécifiques.	

ACTION 15

Respecter les engagements du Centre dans le cadre de la Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées intitulée *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*

INDICATEUR	CIBLE
Réalisation des mesures ciblées	100 % des mesures ciblées annuellement
MESURES CIBLÉES PRIORITAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation et promotion des actions du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre.	



LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici les 16 principes du développement durable énoncés dans l'article 6 du chapitre 2 de la Loi sur le développement durable.

Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Partenariat et coopération intergouvernementale

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Respect de la capacité de support des écosystèmes

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

Pollueur payeur

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

Internalisation des coûts

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2015-2020 RETENUS ET NON RETENUS

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus dans le Plan d'action 2016-2020 du Centre de services partagés du Québec. Ils se résument comme suit :

1. La mission du Centre ne permet pas de contribuer à l'atteinte de l'objectif.
2. Une autre action du plan d'action du Centre contribue à l'atteinte de l'objectif.
3. Un autre engagement du Centre contribue à l'atteinte de l'objectif.

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	√	Retenu
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	√	Retenu
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales		1
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		Retenu
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	√	Retenu
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie		Retenu

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	√	Retenu
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec		1
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		1
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable		1
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables		1

ORIENTATION 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité		1
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société		1

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		1
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités		1
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		1

ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		1
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		1

ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

	INCONTOURNABLE	DÉCISION
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire		1
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	√	1
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		1
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels		1

ORIENTATION 7

Soutenir la mobilité durable

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		1
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES		1

ORIENTATION 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

		INCONTOURNABLE	DÉCISION
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique		1
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise		1
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		1

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2016-2020

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été approuvé par les autorités du Centre. Il est diffusé sur son site Web et par l'intermédiaire de son site intranet en version numérique (format PDF). Il est, par ailleurs, possible de s'en procurer une version papier sur demande.

POUR NOUS JOINDRE

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action, ou pour en obtenir un exemplaire :

Centre de services partagés du Québec
875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 4.550
Québec (Québec) G1R 5W5

Téléphone 418 644-CSPQ (2777)
Sans frais 1 855 644-CSPQ (2777)
Télécopieur 418 644-0462
Par courriel cspq@cspq.gouv.qc.ca

